

Communiqué de presse

Paris, le 6 octobre 2020

RAPPROCHEMENT ENTRE ATEME ET ANEVIA : SIGNATURE DES ACCORDS DEFINITIFS

Faisant suite à l'annonce le 31 juillet 2020 de l'entrée en négociations exclusives entre ATEME (ISIN : FR0011992700) et les principaux actionnaires d'Anevia (ISIN : FR0011910652) (la « Société ») et à l'accomplissement, par ces dernières, des procédures applicables en matière de droit social, ATEME et les principaux actionnaires d'Anevia (les « Actionnaires Majoritaires »), annoncent aujourd'hui la signature des accords définitifs en vue du transfert de la participation des Actionnaires Majoritaires au capital de la Société au bénéfice d'ATEME. L'acquisition porte sur l'intégralité des actions de la Société détenues par les Actionnaires Majoritaires (en ce compris celles à émettre sur exercice de leurs titres donnant accès au capital de la Société, soit 4 973 493 actions représentant 87% du capital et 87% des droits de vote de la Société¹), pour partie par voie d'apports en nature (l'« Apport ») et pour le solde en numéraire (l'« Acquisition »).

Le transfert du bloc majoritaire reste soumis à la remise par les commissaires aux apports de leurs rapports, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

La réalisation de ce transfert devrait intervenir dans les tous prochains jours. Comme évoqué lors de l'annonce du 31 juillet, elle sera suivie du dépôt dans la deuxième moitié d'octobre par ATEME d'une offre publique obligatoire alternative simplifiée, composée d'une offre publique mixte simplifiée (l'« OPM ») et, à titre alternatif, d'une offre publique d'achat simplifiée (l'« OPAS », et, ensemble avec l'OPM, l'« Offre ») (l'Apport, l'Acquisition et l'Offre sont ci-après désignés ensemble la « Transaction »), sur l'ensemble des actions et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société² qui ne seraient pas détenus par ATEME à cette date conformément à la réglementation en vigueur, suivie, si les conditions de détention y afférentes sont remplies, d'un retrait obligatoire (le « Retrait Obligatoire »), sous réserve de la décision de conformité de l'AMF.

L'Offre sera constituée d'une OPM et d'une OPAS à titre alternatif :

- au titre de l'OPM : ATEME offrira, à titre principal, aux actionnaires de la Société, d'échanger les actions de la Société qu'ils détiennent contre des actions ATEME à émettre selon un rapport de 1 action ATEME à émettre pour 10 actions de la Société apportées, auquel s'ajoute un paiement en numéraire de 2 euros par action de la Société apportée (soit 20 euros pour 10 actions de la Société apportées) ;
- au titre de l'OPAS : ATEME offrira aux actionnaires de la Société d'acquérir (i) les actions de la Société, au prix de 3,50 euros par action et (ii) les BSA non exercés à la date de l'ouverture de l'Offre, au prix de 1,06 euro par BSA 2017C, 1,64 euro par BSA2019A, 0,24 euro par BSA A et 1,54 euro par BSA B.

Le cabinet A2EF (Associés en Evaluation & Expertise Financière), représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard (60 Rue de Longchamp, 92200 Neuilly-Sur-Seine) a été désigné en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre. Conformément aux dispositions de l'article 261-1-1 du règlement général de l'AMF, cette désignation a été soumise à l'AMF qui ne s'y est pas opposé aux termes d'une décision du Collège de l'AMF en date du 1^{er} septembre 2020. Le rapport de l'expert indépendant figurera dans la note en réponse de la Société devant être déposée auprès de l'AMF dans le cadre de l'Offre.

Michel Artières, Président-Directeur général d'ATEME, déclare : « Nous sommes fiers d'annoncer le franchissement de cette étape majeure en vue de l'acquisition d'Anevia qui a avait été unanimement approuvée par les conseils d'administration des deux sociétés et accueillie favorablement par les instances représentatives

¹ Sur une base diluée des BSA et BSPCE qui seraient exercés par les Actionnaires Majoritaires concomitamment à l'Apport (considérant un nombre total d'actions en circulation de 5 711 218 après prise en compte des 689 790 actions issues de l'exercice des instruments dilutifs et un nombre total d'actions apportées de 4 973 493 après prise en compte des actions issues de l'exercice des instruments dilutifs).

² A l'exception (i) des 5.110 actions auto-détenues par la Société à la date des présentes, (ii) des BSPCE qui ne sont pas cessibles par leurs porteurs en application des dispositions de l'article 163 bis G du code général des impôts et (iii) de 240.000 BSA qui seront acquis par Laurent Lafarge puis exercés dans le cadre de la Transaction, Laurent Lafarge s'étant par ailleurs engagé à apporter à l'OPM l'intégralité des actions de la Société émises sur exercice desdits BSA.

du personnel respectives de ces dernières. Les opérations nécessaires à la conclusion de l'opération se sont enclenchées et l'acquisition du bloc majoritaire reste soumise une condition technique qui devrait être levée rapidement, permettant de poursuivre le déroulement naturel de l'opération. »

Laurent Lafarge, Président-Directeur général d'Anevia, déclare : « *Nous sommes très heureux que ce projet avec ATEME continue de se matérialiser en recueillant une forte adhésion parmi nos équipes. Nous sommes prêts à avancer rapidement et à assurer ainsi que le meilleur niveau d'énergie soit déployé dans la construction du Groupe élargi au service de nos clients dans le monde. »*

À propos d'ATEME : le nouveau leader de l'infrastructure de diffusion vidéo, au service du contenu premium et des plus grands fournisseurs de services dans le monde. Cotée sur Euronext Paris depuis 2014, ATEME a transformé le domaine de la diffusion vidéo. ATEME fut la première société à commercialiser une solution 4:2:2 10-bit, la première à proposer une solution HEVC et HDR opérationnelle, et récemment, à lancer la première véritable solution logicielle NFV pour la diffusion vidéo, conçue pour accompagner la transition des fournisseurs de service vers les datacenter vidéo. Pour compléter notre technologie de pointe, ATEME est partenaire de fleurons technologiques comme Intel, Apple et Microsoft dans le but de créer les meilleures solutions de diffusion vidéo. ATEME est un membre actif de groupes et organisations comme le DVB et le SMPTE. ATEME a participé activement aux travaux de l'ITU pour la standardisation du codec HEVC en 2013. En juin 2014, ATEME a rejoint l'Alliance for Open Media pour aider au développement d'un codec vidéo ouvert et libre de droits. Le siège d'ATEME est situé à Vélizy en Ile de France, et l'entreprise dispose de bureaux R&D et de support à Rennes, Denver, Sao Paulo, Singapour et Sydney. Assurant une présence commerciale dans 24 pays, ATEME est riche de 300 collaborateurs, dont 100 des meilleurs experts vidéo au monde. En 2019, ATEME a servi près de 400 clients partout dans le monde, a atteint un chiffre d'affaires de 66,4 millions d'euros, dont 93% ont été réalisés à l'export.

À propos d'ANEVIA : Anevia, éditeur de logiciels pour la distribution en OTT et IPTV de la télévision et de la vidéo en direct, en différé et à la demande (VOD), offre un portefeuille complet de solutions de compression vidéo, de têtes de réseaux IPTV multiécran, de Cloud DVR et de CDN.

Anevia développe des technologies innovantes qui permettent de regarder la télévision partout, à tout moment et sur n'importe quel terminal, y compris en 4K Ultra HD.

Anevia adresse le marché des opérateurs de télécommunications et de télévision payante de renommée mondiale, des diffuseurs de contenus, et les fournisseurs de services vidéo dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des entreprises, publiques et privées.

Fondée en 2003, Anevia est une entreprise pionnière dans le développement de solutions logiciel flexibles et évolutives. La société contribue activement à plusieurs associations des domaines de la télévision, de la santé et des entreprises dont elle est membre.

Basée en France, avec des bureaux régionaux aux États-Unis, à Dubaï et à Singapour, Anevia est cotée sur le marché d'Euronext Growth à Paris.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ateme.com et www.anevia.com

ANEVIA

Silvia CANDIDO
Field Marketing Director
Tel : +33 1 81 98 32 40
Email : investisseurs@anevia.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Isabelle DRAY (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : acommerot/idray@actifin.fr

Contacts pour ATEME

ATEME

Michel Artières
Président-Directeur général

RELATIONS INVESTISSEURS

Olivier Lambert
Tél. : +33 (0)4 72 18 04 91
ateme@actus.fr

RELATIONS PRESSE

Anne-Catherine Bonjour
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 93
acbonjour@actus.fr